



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire-Atlantique



Nantes, le 16 mars 2015

L'inspecteur d'académie, Directeur académique
des services de l'Éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Loire-Atlantique

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education nationale

Cabinet

Objet : Eclipse partielle du soleil

Tél. 02.51.81.74.57
02.51.81.74.58
02.51.81.74.63
ce.cab44@ac-nantes.fr

Le vendredi 20 mars 2015, une éclipse partielle du soleil sera visible entre 9h00 et 12h00 sur tout le territoire avec un maximum d'obscurité du soleil vers 10h30. L'observation du phénomène sera dépendante des conditions météorologiques.

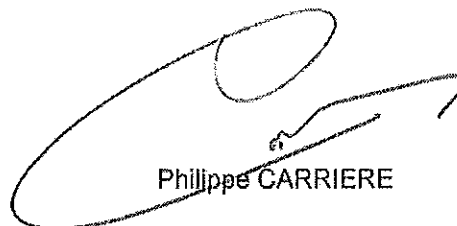
Ce phénomène n'empêche pas le déroulement d'activités à l'extérieur sous réserve que les élèves ne regardent pas directement le soleil.

Des précautions d'usage sont à rappeler, l'observation de l'éclipse est susceptible d'entraîner des dommages oculaires importants.

BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3

Pour observer cet événement dans de bonnes conditions de sécurité, il convient de se munir de lunettes spéciales de protection complètement opaques à la lumière normale. Il convient également de mettre en garde contre l'utilisation de moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques ou de simples lunettes de soleil dont la faculté de protection est très insuffisante.

En aucun cas le soleil ne doit être observé avec des instruments d'optique (jumelles, appareil photographique...).



Philippe CARRIERE